

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 février 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1673)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 345

présenté par

Mme Louwagie, Mme Valérie Boyer, M. Dive, M. Straumann, M. Hetzel, M. Fasquelle,
Mme Kuster, M. Pauget et M. Vialay

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 40.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le réseau consulaire agricole doit rester compétent en tant que CFE pour les entreprises en ressortissant.